

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
=====

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES
=====

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
=====

TENDER OFFICE
=====

DECISION N° 15/AONO/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/ DU 16 Mars 2026
Portant attribution d'une Lettre-Commande au Ministère des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- ✓ Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence;
- ✓ Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun;
- ✓ Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques;
- ✓ Vu La Loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant la loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026;
- ✓ Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- ✓ Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- ✓ Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- ✓ La circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- ✓ Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- ✓ Vu La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- ✓ Vu La Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2026;
- ✓ Vu la proposition d'attribution n° 015/MINESEC/CIPM/2026 du 18 Juin 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.;
- ✓ Vu le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres.

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après désignée est attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres N° 15/AONO/MINESEC/CIPM/2026 DU 16 Mars 2026 pour l'équipement d'une salle informatique au Lycée Technique Professionnel Agricole de YAGOUA, de la manière suivante :

N°AO	OBJET	ATTRIBUTAIRE	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAI (Mois)
15	Equipement d'une salle informatique au Lycée Technique Professionnel Agricole de YAGOUA.	SADICOM	60 25 272 0 33000003 524211	46 806 887	03

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;